CROISSANCE URBAINE ET IMPLANTATION D'ECOLES DU PRESCOLAIRE[8] A BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO)

TIRA ALFRED, Doctorant à la Formation Doctorale de Géographie, Université Marien Ngouabi

BERTON-OFOUEME YOLANDE, yolandeofouemeberton@gmail.com Université Marien Ngouabi

Résumé

Brazzaville, capitale de la République du Congo, se caractérise par une croissance démographique et spatiale rapide. Cette croissance ne s'accompagne pas du développement des infrastructures sociales parmi lesquelles celles à caractère éducatif. L'étude vise à analyser la relation entre la croissance urbaine et l'implantation d'écoles du préscolaire. Le rythme d'implantation d'écoles suit-elle celui de la croissance urbaine ? L'article présente une partie des résultats de l'étude menée de septembre 2012 à juin 2016. Ces résultats sont issus des recherches documentaires qui ont permis de retracer l'historique de l'évolution de la population et de l'espace urbain, et des enquêtes de terrain. Ces enquêtes ont eu lieu dans 372 structures éducatives tant publiques que privées. Elles ont été réalisées auprès de 417 personnes (132 élèves, 90 enseignants, 45 personnels d'encadrement, 50 administrateurs et 100 parents d'élèves choisis de manière aléatoire dans tous les arrondissements de la ville). Les résultats de l'étude mettent en évidence l'inégale répartition des structures éducatives due à l'absence de planification de l'offre éducative. Dans le préscolaire dont l'importance dans le cursus de la formation des élèves n'est plus à démontrer, l'Etat dispose de 27 écoles maternelles, insuffisantes pour accueillir les 45551 enfants de 3 à 5 ans en âge d'être solarisés scolarisés en 2012. Les défaillances de l'Etat sont comblées par le privé qui scolarise 67 % de ces élèves. Les objectifs de « l'éducation pour tous » ou de la « formation de qualité pour tous » ne sont pas atteints, car bon nombre d'enfants n'ont pas accès à l'éducation du fait que l'implantation de structures éducatives ne se fait pas au rythme de la croissance urbaine.

Mots-clés **:** *croissance urbaine, implantation, écoles, préscolaire, Brazzaville, République du Congo.*

Abstract

Brazzaville, capital of the Republic of Congo, is characterized by rapid demographic and spatial growth. This growth is not accompanied by the development of social infrastructures, including those of an educational nature. The study aims to analyze the relationship between urban growth and the establishment of preschool schools. Does the pace of schooling follow that of urban growth? The article presents some of the results of the study conducted from September 2012 to June 2016. These results are based on documentary research that has made it possible to trace the history of the evolution of the population and urban space, and field surveys. These surveys took place

Ecoles du préscolaire[8] : écoles accueillant les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire (6 ans au Congo).

in 372 educational structures, both public and private. They were conducted with 417 people (132 students, 90 teachers, 45 supervisory staff, 50 administrators and 100 parents randomly selected in all districts of the city). The results of the study highlight the uneven distribution of educational structures due to the lack of planning of educational provision. In preschool, whose importance in the curriculum of student training is no longer to demonstrate, the state has 27 kindergartens, insufficient to accommodate the 45551 children from 3 to 5 years of age to be solarized in school. 2012. The failures of the State are filled by the private sector which educates 67% of these students. The objectives of "education for all" or "quality education for all" are not achieved because many children do not have access to education because the implementation of educational structures not at the pace of urban growth.

Keywords: *urban growth, implantation, schools, preschool, Brazzaville, Republic of Congo.*

Introduction

Dans le monde, l'éducation préscolaire évolue à des rythmes différents selon les pays. C'est en Europe que sont nées, au début de la période industrielle, les principales structures collectives-Infant schools, écoles maternelles » (F. Dajez, 1994), crèches (A. Norvez, 1990 ; L. Mozère, 1992) dont l'usage s'est généralisé dans les pays à économie avancée (CERI, 1982 ; P. Moss, 1989), avec une augmentation progressive des enfants des couches sociales moyennes et supérieures (E. Plaisance, 1986).

L'importance de l'éducation sur l'épanouissement de la personne, des sociétés et des nations ne fait plus l'objet de controverses. Erigée en droit inaliénable de la personne humaine[9] par la communauté internationale, l'éducation a toujours bénéficié d'une adhésion totale de l'Etat congolais au regard de nombreux accords et traités souscrits par le pays en faveur de l'éducation.

Depuis plusieurs années, l'éducation préscolaire préoccupe la communauté internationale qui reconnaît « les besoins éducatifs dès la petite enfance et la nécessité d'un accueil de qualité pour tous » (S. Rayna et E. Plaisance, 1997, p.120 ; MEPSA, 2002, p.6). Cette reconnaissance, selon G. Mialaret, 1975 a commencé en 1924 par celle des droits de l'enfant (Déclaration de Genève, p.7), mais les intentions sont restées générales et sans effet. Depuis quelques années, elle se traduit par les orientations données aux Etats lors des différentes rencontres relatives à l'éducation. Dans la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, issue de la Conférence de Jomtien en 1990, il est précisé que « l'apprentissage commençant dès la naissance, une attention devrait être accordée aux soins aux jeunes enfants et à leur éducation initiale » (S. Rayna et E. Plaisance, 1997, p.120). De 1946 à 1990, de l'analyse faite par S. Gasse (2008) sur la portée

[9] Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948), Déclaration sur les Droits des enfants (ONU, 1959), Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous (ONU, 1990), etc.

historique du droit à l'éducation et les instruments internationaux, il ressort que les recommandations émises lors des différentes conférences internationales[10] mettent l'accent sur l'accès à l'éducation. Actuellement, le débat autour du développement de l'éducation est focalisé sur les possibilités de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD). Ces Objectifs de Développement Durable stipulent en leur objectif 4 « Education de qualité » qu'il est important d' « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

Au niveau international, le droit à l'éducation est considéré comme l'un des droits fondamentaux de l'homme. L'éducation préscolaire est le premier niveau du système scolaire et la base de l'éducation d'un enfant. « Sa finalité est de contribuer au plein épanouissement physique, intellectuel et affectif de l'enfant et de le préparer à s'adapter dans les meilleures conditions à l'enseignement primaire » (UNESCO, p.19). A partir des années 1980, la communauté africaine, s'appuyant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits des enfants, s'engage en faveur du droit à l'éducation. Des rencontres ont eu lieu au Kenya (1981), en Afrique du Sud (1998 et 1998), en Ethiopie (1999) et au Sénégal (2000) sur l'engagement des Etats africains sur la promotion du droit à l'éducation pour tous. On observe certes des avancées dans l'éducation préscolaire, mais la couverture des territoires nationaux reste insuffisante dans l'ensemble.

La République du Congo, à l'instar d'autres pays africains, a souscrit à plusieurs conventions et accords régionaux et internationaux sur l'accès à l'éducation. Elle a ainsi le devoir et la responsabilité d'assurer à tout Congolais la possibilité d'acquérir les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, comprendre le monde environnant). Le Congo est l'un des pays les plus scolarisés en Afrique subsaharienne. Le préscolaire est le premier niveau du système scolaire et la base de l'éducation d'un enfant. « Sa finalité est de contribuer au plein épanouissement physique, intellectuel et affectif de l'enfant et de le préparer à s'adapter dans les meilleures conditions à l'enseignement primaire » (UNESCO, p.19). Malgré les bonnes intentions de l'Etat et les efforts fournis, l'accès à l'éducation préscolaire demeure problématique. La croissance démographique et l'essor du travail hors domicile des femmes induisent d'importants besoins en infrastructures scolaires. Pour couvrir ces besoins, l'Etat a adopté la stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025 en retenant trois axes de la stratégie parmi lesquels celui qui vise

[10] Convention de l'UNESCO en 1946, Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, Déclaration du droit de l'enfant, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies en 1966, Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous en 1990…

l'expansion des possibilités d'accueil dans le cycle préscolaire. A Brazzaville, l'investissement de l'Etat dans le préscolaire est insuffisant au regard de la croissance démographique et spatiale de la ville. Les défaillances du système éducatif en matière de gestion de l'offre préscolaire publique ont favorisé l'essor du secteur privé. Malgré cette implication du secteur privé en complément de l'offre publique, la répartition spatiale des écoles maternelles sur l'espace urbain ne garantit pas l'équité d'accès à l'éducation préscolaire à tous les enfants de Brazzaville. Cette problématique a suscité les questions suivantes : Comment s'organisation l'offre préscolaire à Brazzaville ? Est-ce que l'implantation des écoles maternelles à Brazzaville suit le rythme de la croissance urbaine ? Pour répondre à ces questions les hypothèses ci-après ont été formulées : A Brazzaville, l'offre éducative préscolaire est concentrée dans les quartiers centraux et péricentraux, délaissant les quartiers périphériques ; l'implantation d'écoles maternelles ne suit pas le rythme de la croissance urbaine.

1. Méthodologie

L'étude s'est déroulée de 2012 à 2015. La collecte des données s'est faite en deux volets : la recherche documentaire et les investigations sur le terrain. En ce qui concerne la recherche bibliographique, la consultation des documents officiels, rapports d'activités, articles, mémoires, thèses et publications diverses sur support papier ou numérique dans les administrations bibliothèques, sur internet nous ont permis de faire le bilan documentaire sur la question de l'éducation préscolaire.

Les enquêtes de terrain ont porté sur les observations des sites d'implantation d'écoles afin d'éviter de prendre en compte les éventuels effets d'annonce et les discours à caractère politique. Nous avons procédé à la localisation des écoles publiques et privées du préscolaire en passant de ruelle en ruelle dans tous les arrondissements de la ville. Pour chaque école visitée, il a été considéré son statut juridique (public, privé), sa position géographique (latitude et longitude) prise à l'aide d'un GPS de marque Garmin 60 CX, son accessibilité, sa date de création, etc. Les données collectées ont été enregistrées dans un Système d'Information Géographique. Le géo-référencement des structures scolaires a été complété par l'analyse des images satellites et des cartes de Brazzaville. Ces deux supports ont permis de numériser les fonds de carte et d'actualiser ou de compléter les données existantes. L'enquête par questionnaire a porté sur un échantillon de 417 personnes (administratifs, personnel d'encadrement, enseignants, parents d'élèves). Toutes les écoles publiques ont été enquêtées. Lors du repérage de ces écoles, tous les établissements privés existants dans les quartiers ont été aussi enquêtés dans tous les arrondissements (Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, Moungali,

Ouenzé, Talangaï, Mfilou-Ngamaba, Djiri et Madibou) de la ville. Les logiciels Mapinfo et Mapsource ont permis la réalisation des cartes, Picture Manager et Paint, le traitement d'images, Excel, la saisie, le traitement des données et la réalisation des graphiques et tableaux.

2. Résultats et discussion

2.1-La croissance démographique et spatiale de Brazzaville

Brazzaville, capitale du Congo, est la plus grande agglomération. Elle concentre en 2007 37% de la population du pays (RGPH, 2007). L'analyse des données des recensements de 1974, 1984 et 2007 montre une progression rapide de sa population. Celle-ci est passée de 270 623 habitants en 1974 à 584 112 habitants en 1984, pour atteindre 1 373 382 en 2007 (figure 1), soit un accroissement annuel de 4,9 % entre 1974 et 1984 et de 4,8% entre 1986 et 2007.

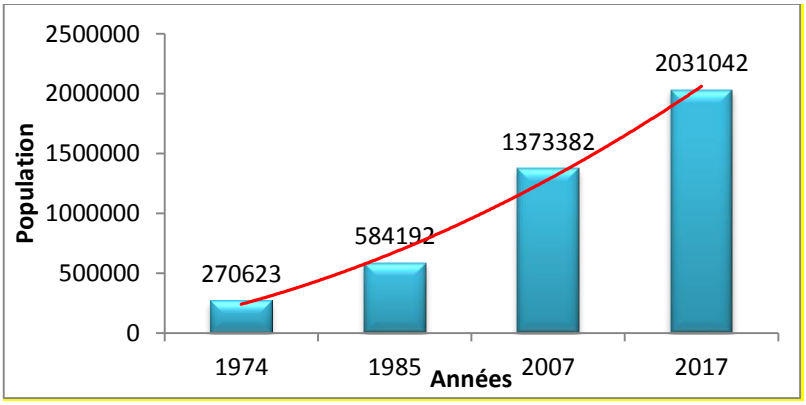


Figure 1-La croissance démographique de Brazzaville de 1974 à 2017

Sources : RGPH, 1974, 1984 et prévisions du RGPH de 2007.

En 2017, la population brazzavilloise est estimée à 2 031 041 habitants (CNSEE, 2014). Les enfants de moins de 6 ans représentent 15% de cette population. Cette croissance de la population, et particulièrement de celle des enfants scolarisables crée des besoins en écoles maternelles. Ces besoins en infrastructures scolaires différent selon les arrondissements. Les arrondissements les plus peuplés par ordre d'importance décroissant en 2007 sont : Talangaï[11], Makélékélé, Mfilou-Ngamaba, Ouenzé et Moungali (tableau 1). C'est logiquement dans ces arrondissements que l'Etat devrait accorder la priorité à l'implantation d'écoles en tenant compte de la demande.

[11] Talangaï et Mfilou ont perdu une partie de leur population au profit respectivement de Djiri et Madibou en 2011.

Tableau 1-Superficie, population et densité de population des arrondissements de Brazzaville en 2007

N°	Arrondissement	Superficie (ha)	Population	Densité (hab./ha)
1	Makélékélé	1425	298 292	209
2	Bacongo	714	98 782	138
3	Poto-Poto	897	93 100	104
4	Moungali	1436	166 719	116
5	Ouenzé	724	182 857	253
6	Talangaï	3 401	337 980	99
7	Mfilou-Ngamaba	4 490	196 440	44
Brazzaville		**13 087**	**1373382**	**105**

Source : RGPH, 2007

La croissance démographique de la ville engendre l'extension spatiale. De 3250 hectares en 1974 (RGPH, 1974), la superficie de la ville de Brazzaville est passée à 32000 hectares en 2011 (J.O., 2011).

L'extension spatiale s'est accélérée à partir de 1975 avec la politique foncière qui stipule que la terre appartient à l'Etat, et l'Etat s'identifiant au peuple qui, grâce à son slogan « tout pour le peuple, rien que pour le peuple » encourageait l'occupation des terres sans aucune forme d'aménagement préalable. Cette situation est aggravée par une forte spéculation foncière organisée par les propriétaires fonciers depuis la conférence nationale souveraine en 1992 au cours de laquelle il a été recommandé à l'Etat de reconsidérer les droits fonciers traditionnels. Les occupations anarchiques des terrains à la périphérie de la ville ne sont souvent pas accompagnées d'implantation d'équipements sociaux de base. Elles rendent difficiles les actions des pouvoirs publics en matière de planification et de mise en place d'infrastructures de base. Quel est le niveau de couverture des écoles maternelles ?

2.2-Répartition spatiale des écoles du préscolaire

Pendant la période coloniale, les structures éducatives de la petite enfance étaient inexistantes à Brazzaville. Les écoles créées accueillaient les enfants à partir de 8 ans. L'objectif visé était l'apprentissage de la langue française (la lecture, l'écriture) et le calcul, mais aussi l'histoire de la métropole. Entre 1960, aucune école publique au préscolaire n'a été ouverte. L'Etat s'est peu préoccupé de l'éducation de la petite enfance prolongeant ainsi la logique coloniale marquée par la priorité accordée à l'école primaire. De 1963 à 1990, l'Etat réoriente sa politique en matière d'éducation et l'enseignement du premier degré est divisé en cycle élémentaire (primaire) d'une durée de 6 ans et cycle moyen (collège qui dure 4 ans). Dans cette réorientation, aucune mention n'est faite sur l'éducation de la petite enfance. Les premières structures publiques n'apparaissent qu'à partir des années 70. Il s'agit des écoles publiques Case Tché, La Poste et Javoueh et des écoles privées Aiglon (école française) et CFCO (école des enfants des agents du chemin de fer Congo-océan). Ces deux écoles privées ont été fermées. Toutes les structures créées à cette époque se localisaient dans les deux arrondissements, anciens quartiers indigènes qui sont Bacongo et Poto-Poto.

A partir de 1990, deux facteurs expliquent l'essor du secteur privé dans le secteur éducatif de manière générale et dans le secteur préscolaire en particulier : la réhabilitation du secteur privé confessionnel et la libéralisation de l'éducation. C'est cette libéralisation qui a favorisé la création de nombreuses écoles préscolaires privées (Fig.1). Le secteur privé « connaît une nette explosion à partir de 1995-1996 » (M. Balonga et R. Ziavoula, 2005, p.19).

En 2001, Brazzaville comptait 250 maternelles dont 179 établissements privés, soit 71% des écoles préscolaires. A Ouagadougou A. Meunier-Nikiéma (2016) a aussi observé que plus de 70 % des écoles préscolaires ouvertes ces dernières années sont le fait du secteur privé. Malgré la création des centres privés, l'inscription des enfants dans les écoles du préscolaire reste faible au regard des effectifs d'enfants en âge d'être scolarisés, car les frais d'écolage appliqués dans les établissements bien aménagés ne sont pas à la portée des familles défavorisées. Certains enfants de ces familles sont accueillis dans les écoles maternelles de fortune à faible coût et dépourvues d'enseignants qualifiés et de matériels pédagogiques. D'autres, restent à la maison jusqu'à l'âge de 6 ans faute de moyens financiers ou du fait de l'éloignement des maternelles publiques par rapport à leur domicile.

En 2013, il a été dénombré 1 pouponnière et 27 écoles maternelles publiques et 290 écoles maternelles privées. Entre 2007 et 2012, les effectifs du préscolaire se sont en moyenne accrus

de 27 % grâce à l'important apport privé. Les maternelles privées accueillent 67% des enfants scolarisés au préscolaire à Brazzaville (M. Balossa et R. Nziavoula, 2005).

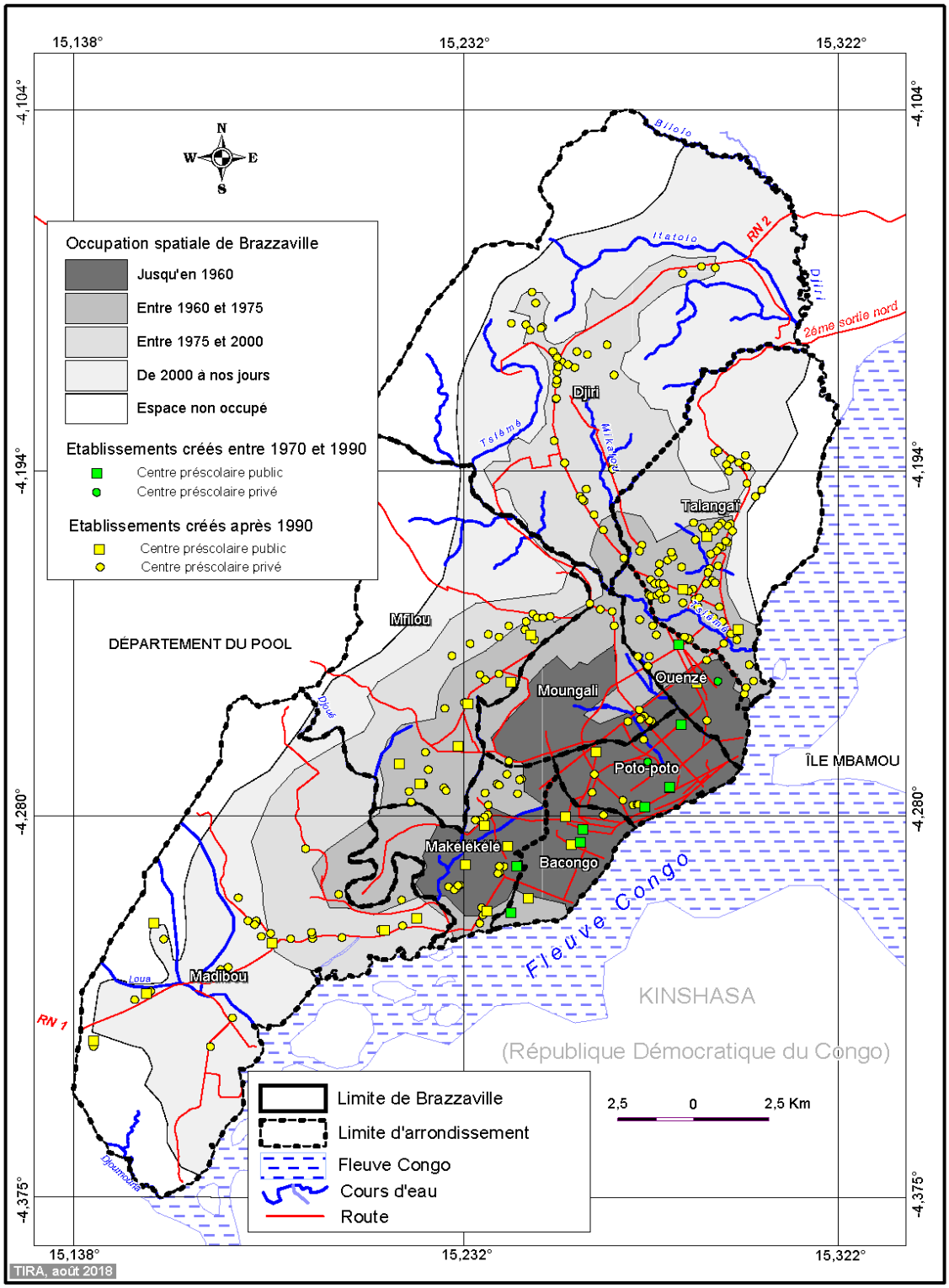


Figure 1-Evolution de l'étalement urbain et les grandes périodes de l'implantation des maternelles à Brazzaville.

Pour une population scolarisable de 345 553 enfants de 3 à 5 ans en 2012, seulement 45551 enfants sont scolarisés : le secteur public reçoit 33% de ces effectifs (MEPSA, 2002).

Les 27 écoles publiques d'éducation préscolaire sont inégalement réparties sur l'espace urbain (Figure 2).

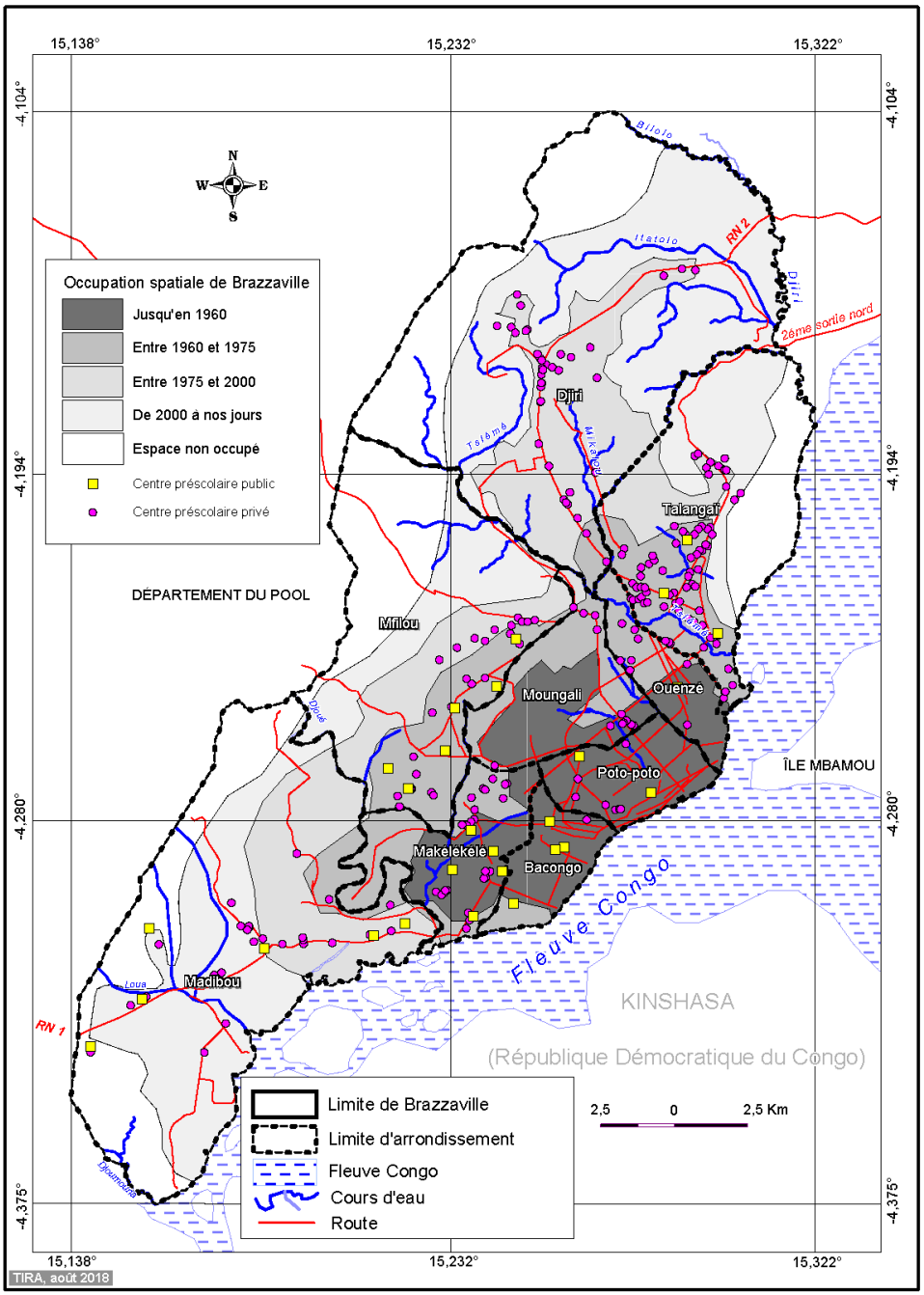


Figure 2 : répartition des écoles du préscolaire publiques et privées

Les arrondissements centraux (Poto-Poto, Moungali) et péricentraux (Ouenzé, Talangaï, Makélékélé) et Madibou, arrondissement périphérique, disposent d'écoles maternelles publiques. Djiri, nouvel arrondissement et quelques quartiers des arrondissements précités en sont dépourvues. On peut citer Mikalou, Ngamakosso à Talangaï, Mpila à Poto-Poto, Texaco la Tsiémé à Ouenzé, Moukondo à Moungali, Diata à Makélékélé. Cette inégale répartition relève d'un défaut de planification du système d'implantation d'écoles. En effet, la zone de concentration actuelle des écoles reflète celle des structures créées à l'époque coloniale. Elles se concentrent dans les quartiers des arrondissements centraux et péricentraux (Makélékélé, Bacongo, Moungali et Mfilou-Ngamaba) qui rassemblent 55 % de la population de Brazzaville. Talangaï, l'arrondissement le plus peuplé de Brazzaville, avec 337 980 habitants, ne compte que deux écoles publiques accueillant 301 enfants. Makélékélé avec 298 292 habitants en 2007 (RGPH, 2007) dispose de 5 écoles maternelles pour une population scolarisée de 988 enfants. Bacongo, 98 782 habitants, moins peuplé que Talangaï, compte 5 structures. Djiri, nouvel arrondissement est un « désert scolaire ». Madibou est aussi un nouvel arrondissement, mais constitué d'anciens villages, dispose de 6 écoles (Sampouka, Loua, Nkouka Boussoungou, Mafouta Sébastien et Amitié Congo-Chine) créées après 1990.

L'offre éducative privée s'est développée dans les quartiers délaissés par le secteur public (figure 2). Bien que motivée par le profit, l'implantation de nombreux centres préscolaires privés répond aussi au besoin réel en éducation de proximité exprimé par de nombreux parents d'élèves. L'offre privée est plus importante dans les quartiers nord que dans les quartiers sud. ; Ceci traduirait un étalement urbain beaucoup plus important dans le nord au-delà de la Tsiémé que dans le sud au-delà du Djoué. La concentration de l'offre privée dans les quartiers situés au Nord de la ville s'explique par le délaissement de Djiri et de certains quartiers de Talangaï (Ngamakosso, Jaques Opagault, Mikalou…) par l'offre publique. Dans les quartiers nord, l'offre se concentre le long des axes de grande circulation (RN2, 2^{e} sortie nord de Brazzaville via Ngamakosso). La figure 2 met en exergue quatre zones de de concentration des écoles : la première se situe au sud de l'arrondissement 6 Talangaï et regroupe les quartiers Petit Chose, Maman Mboualé et Mikalou ; la deuxième, au nord de Talangaï concerne le quartier Ngamakosso ; la troisième, au nord de la ville, se situe dans l'arrondissement 9 Djiri et concerne les quartiers Kombo et Massengo Soprogi ; la quatrième se localise dans l'arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba précisément dans les quartiers Cité des 17, Intsiali et L'Ombre. Bien que n'étant pas des quartiers résidentiels de haut standing, ces quartiers accueillent les ménages appartenant à la classe moyenne (jeunes fonctionnaires et salariés du secteur privé). La

prédominance de l'offre privée est aussi observée à « Ouagadougou où elle se concentre dans le Centre-ville alors que la demande se trouve dans les quartiers périphériques. Globalement, 70 % des ouvertures d'écoles ces dix dernières années sont liées au secteur privé » (A. Meunier-Nikiema, 2008, p. 7).

Le Nord-Est de Moungali ne dispose pas d'écoles du préscolaire, car la zone est occupée par l'aéroport international de Maya-Maya. Même dans les quartiers où l'offre éducative est dense, il se pose un problème de qualité des infrastructures. On relève deux types de situations : l'existence des bâtiments respectant les normes éducatives en vigueur et la transformation des logements en écoles avec des salles de classe exiguës et peu aérées. En fonction du niveau d'aménagement, les prix pratiqués diffèrent d'une école à une autre. Les parents choisissent les écoles selon leur niveau de revenu.

De façon globale, les établissements se concentrent le long des axes de circulation. Ce phénomène concerne aussi les structures sanitaires (F. Ndzani, 2018 ; E. Cadot et M. Harang, 2006). A Brazzaville comme à Ouagadougou, ces auteurs rapportent que la tendance générale est à la concentration des structures de soins privées le long des voies de communication.

2.3-Divergence entre aire de couverture théorique et aire d'influence réelle des écoles

La plupart des centres préscolaires publics sont construites dans l'enceinte des écoles primaires. Selon les normes de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la zone de couverture d'une école préscolaire est de 300 mètres. Au Congo, cette norme est de 500 mètres. A Brazzaville, en prenant l'exemple de l'espace scolaire la Grâce d'Atoh, une école privée située à Moungali, un arrondissement central, on se rend compte que l'aire réelle d'attraction est beaucoup plus étendue que l'aire théorique (figue 3). L'insuffisance d'écoles maternelles publiques oblige les enfants des quartiers délaissés par le secteur public à parcourir plusieurs kilomètres pour atteindre une école maternelle. Dans ces conditions, l'aire de couverture théorique est largement dépassée. Mais les parents déterminés à scolariser les enfants acceptent de marcher sur une distance d'un kilomètre. Au-delà de cette distance, ils inscrivent les enfants dans les structures privées de proximité ou les gardent à domicile.

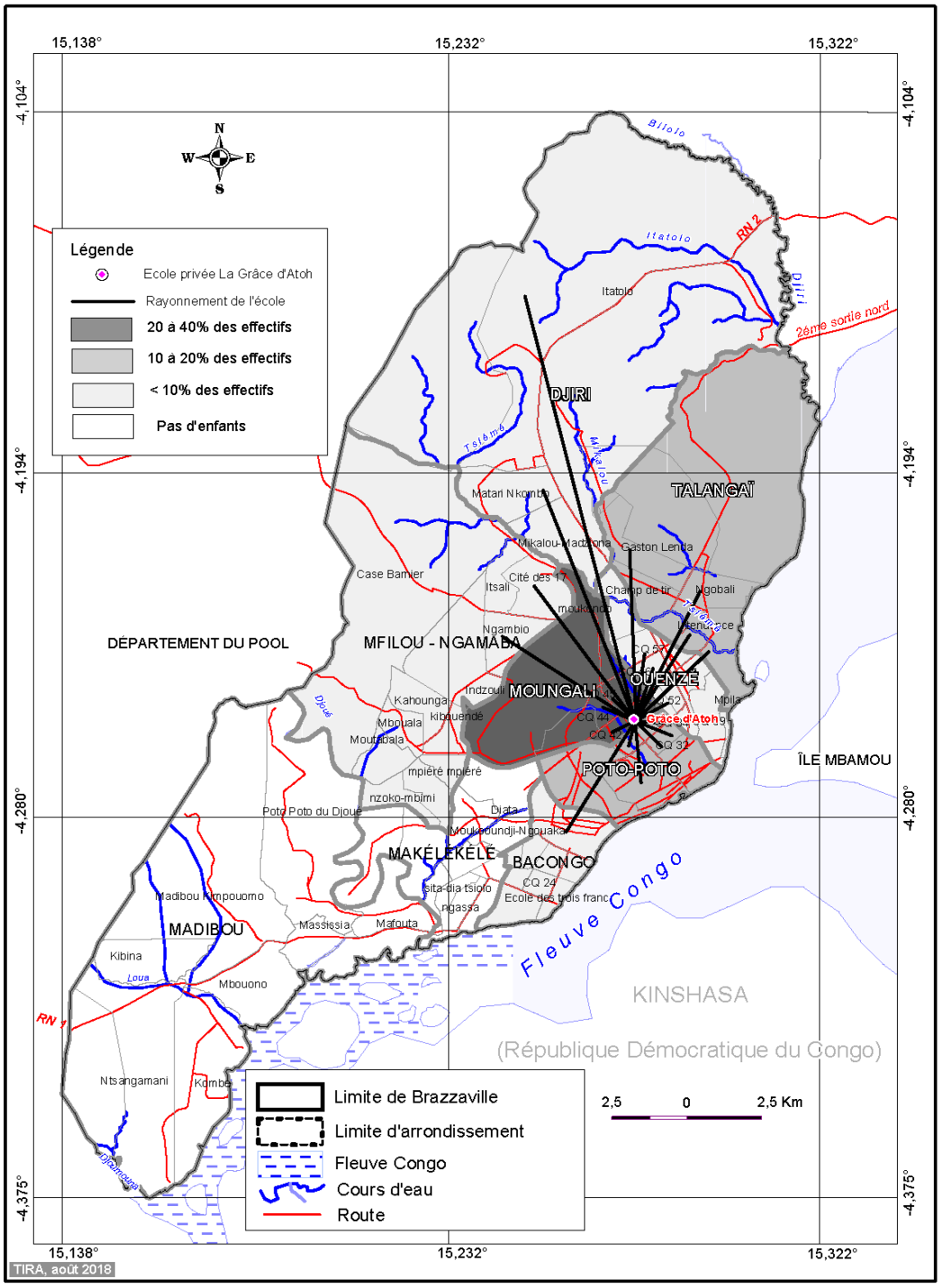


Figure 3- Aire d'influence de l'école maternelle de l'Espace scolaire la « Grâce d'Atoh à Moungali en 2014.

De l'analyse de la figure 3 on retient la prédominance des élèves résidant à Moungali, arrondissement où l'école est implantée. Il y a là un effet de proximité de l'école au lieu d'habitation qui joue également pour les arrondissements limitrophes tels que Poto-Poto et Ouenzé. Même s'il n'est pas limitrophe à Moungali, Talangaï, situé un peu plus au nord, envoie

également une part significative d'élèves à la Grâce D'Atoh. Ceci s'explique par la position centrale de Moungali. La population qui réside à Talangaï et qui travaille au Centre-ville passe nécessairement par Moungali. Elle a la possibilité de déposer les enfants en passant et de les prendre en fin de journée après le travail. La zone d'influence de la Grâce d'Atoh touche peu ou pas les arrondissements situés au sud de la ville. Les populations de Bacongo, Makélékélé et Madibou peuvent arriver au Centre-ville sans passer par Moungali. Les quelques cas d'élèves qui viennent de Bacongo concernent les enfants dont les parents travaillent au marché de Moungali situé à quelques mètres de la Grâce d'Atoh.

Conclusion

L'éducation préscolaire est relativement récente au Congo. La croissance démographique et spatiale de Brazzaville s'est faite à un rythme supérieur à l'implantation des structures éducatives. Selon les textes officiels, il faut une école pour un rayon de 500 mètres. Malheureusement deux écoles, publiques et privées, peuvent cohabiter dans un seul rayon de 500 mètres, alors que de nombreux quartiers en sont dépourvus. L'implantation d'une école publique ne suit aucune logique. Les effectifs de la population par arrondissement ou la structure économique de la ville ne sont pas pris en compte dans la planification de l'offre éducative préscolaire. Plusieurs nouveaux quartiers sont délaissées à la fois par le public et le privé. Ceci pose la problématique de l'accès à l'éducation pour tous au Congo. Le préscolaire doit être considéré comme un niveau d'éducation à part entière. Tout enfant devrait y avoir accès, car c'est la base de l'éducation scolaire. L'essor du privé induit la ségrégation sociale et accroît les disparités entre riches et pauvres en matière d'accès au préscolaire. La mise en œuvre du plan d'action de l'éducation pour tous, en vue de l'expansion des établissements du préscolaire dans tous les arrondissements de la ville, devrait être renforcée et la définition d'un cadre juridique concernant le fonctionnement de l'offre éducative privée s'impose. L'identification des besoins en éducation préscolaire des quartiers délaissés, la compréhension des logiques de choix des établissements, l'adéquation demande et offre éducative sont des axes de recherche à approfondir.

Références bibliographiques

Anonyme (non daté) : L'éducation en République du Congo [en ligne], (consulté le 15 juin 2018),

https : //www.globalpartenership.org/fr/country/republiquecongo

Balonga Moïse et Ziavoula Robert, 2005, « Offre scolaire publique et privée au Congo-Brazzaville », in : *Espaces, populations, sociétés*, 2005/3/2005[en ligne], 2005/3, 2005, mis en ligne le 30 juillet 2009,(consulté le 15 juin 2018), URL : https://journals.openedition.org/eps/2954;DOI : 104000/eps.2954.

Cadot Emmanuelle et Harang Maud, 2006, Offre de soins et expansion urbaine, conséquences pour l'accès aux soins. L'exemple de Ouagadougou (Burkina Faso), Espaces, population, sociétés [en ligne], 329-339, 2006/2-3/2006, mis en ligne le 17 nov.2016 (consulté le 30 mai 2018).

CERI, 1982, L'enfance en jeu. Analyse des services éducatifs et sociaux, Paris : OCDE.

Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, 1974, Recensement Général de la population et de l'habitat.

Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, 1984, Recensement Général de la population et de l'habitat.

Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, 2007, Recensement Général de la population et de l'habitat.

Dajez Fréderic, 1994, *Les origines de l'école maternelle*, Paris, PUF, 195 p.

Gasse Stéphanie, 2008, L'éducation non formelle : quel avenir ? Regards sur le Mali, Thèse de doctorat des sciences de l'éducation, Université de Rouen, 765 p.

INSEE, 1992, Les enfants de moins de six ans, Paris, coll. *« Contours et caractères »*.

MEPSA, 2002, République du Congo : Plan National d'Action de l'Education Pour Tous (PNA/EPT), 81 p.

MEPSA, MES et METPFQ, 2014, Congo, stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025, Brazzaville, 157 p.

Meunier-Nikiéma Aude, 2008, « Le système éducatif formel », In : Fournet Florence, Meunier-Nikiema Aude., et Salem Gérard (dir.), *Ouagadougou (1850-2004). Une urbanisation différenciée*, Coll. Atlas et Cartes, p.107-116

Mialaret Gaston, 1975, L'éducation préscolaire dans le monde,
unesdoc.unesco.org/images/0013/001339/133966FOpdf, 75 p. [en ligne], (consulté le 15 juin 2018).

Mozère Liane, 1992, Le printemps des crèches. Histoire et analyse d'un mouvement, Paris, L'Harmattan., 256 p.

Ndzani Ferdinand, 2018, Le secteur privé de santé à Brazzaville (République d Congo). Etude géographique. Thèse de doctorat de géographie, Université Marien Ngouabi, 346 p.

Norvez Alain, 1990, De la naissance à l'école, santé, mode de garde et préscolarité dans la France contemporaine, Paris, PUF, *INED*, «Travaux et documents », Cahier n° 126, 1990, 463 p.

Objectifs du Développement Durable, Objectif 4 : Education de qualité, /[en ligne], (consulté le 15 juin 2018) .https : //un.org/sustainabledeveloppement/fr/education

Moss Peter, 1989, Qui prend soin des enfants de l'Europe ? Réseau des modes de garde d'enfants, Luxembourg, éd. Office des publications officielles des Communautés européennes, 100 p.

Plaisance Eric, 1986, « L'enfant, la maternelle, la société », Paris, PUF et compte-rendu de Chamboredon J.C. *Revue française de pédagogie*, 1988, 83 [en ligne] p. 83-96 (consulté le 14 juin 2018) , https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1988_num_83_1_2439_t1_0083_0000_1#rfp_0556-7807_1988_num_83_1_T1_0096_0000

Rayna Sylvie et Plaisance Eric, 1997, « L'éducation préscolaire aujourd'hui : réalités, questions et perspectives », *Revue française de pédagogie*, 119,[en ligne] p.107-139, (consulté le 15 juin 2018) https://www.persée.fr/doc/rfp_0556_7807_1997=num_119_1_1171

Unesco, 2000, Cadre d'action de Dakar : L'Education pour tous : tenir nos engagements collectifs, Forum mondial sur l'éducation, Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000.